

# PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu  
des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/1959 modifié)

**N° RA25-0008**

Valable 5 ans à compter du 06 décembre 2024

**Matériau présenté par :** JOINT DUAL  
100 chemin des Ormeaux  
69570 LIMONEST  
FRANCE

**Marque commerciale :** CAOUTCHOUC DUANIT M2 NOIR IGNIFUGE

**Description sommaire :**

Feuille souple à base de polychloroprène ignifugé et de charges.

Epaisseur nominale : 2,0 mm.

Masse surfacique mesurée : 3,6 kg/m<sup>2</sup>.

Coloris : noir.

**Nature de l'essai :** Essai au brûleur électrique

**Classement :**

**M2**

**Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) :** Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-24-39590 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 15 janvier 2025

**La Référente Technique**  
**Etudes et Essais Feu**

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.